

Le Ministère des Affaires extérieures annonce que l'honorable Jean-Pierre Goyer, Ministre des Approvisionnement et Services et Receveur général du Canada, représentera le Gouvernement canadien dans le cadre des cérémonies entourant l'inauguration de la Route de l'unité et de l'amitié canadienne au Niger les 20 - 22 septembre. Il sera accompagné à cette occasion de l'Ambassadeur du Canada au Niger, Monsieur Michel de Goumois, du Vice-Président intérimaire de l'Agence canadienne de Développement international, Monsieur Pierre Sicard, ainsi que d'autres représentants du Ministère des Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de Développement international.

Le programme de la visite prévoit que le Ministre se rendra successivement à Niamey, Gouré et Jajiri et qu'il aura des entretiens avec les plus hautes personnalités politiques du Gouvernement.

La Route de l'unité et de l'amitié canadienne, dont les travaux débutèrent en avril 1972, est d'une longueur de 427 kilomètres et fut réalisée au coût de 32.5 millions de dollars. Elle s'étend de Gouré à N'Guimi via Goudoumaria, Mainé-Soroa et Diffa, dessert la région sud-est du pays et permet de relier le fleuve Niger au bassin du Lac Tchad. Elle facilite entre autre la commercialisation des produits de cette vaste région vers les grands centres nigériens, stimulant ainsi le développement de l'agriculture, de l'industrie et de la pêche. Ce projet visait également, par la nature même de ses modalités d'exécution, la formation d'un corps de génie nigérien qui serait ainsi apte à poursuivre de nouveaux programmes de construction routière, utilisant un matériel acquis grâce à un prêt du Gouvernement canadien.

Tout en permettant au Niger de consolider son unité nationale, ce projet revêt une importance spéciale pour nos deux pays. Il aura été, de par la nature du défi à relever, un pas important dans l'histoire de la coopération entre le Niger et le Canada, et une manifestation tangible de notre amitié à l'endroit du Niger et de l'Afrique francophone dans son ensemble.